



## Travail dissimulé par dissimulation d'activité

-----  
Par bobby

bonjour ,  
je suis auto entrepreneur et pour l'année 2018 , je n'ai eu qu'un seul client pour qui j'ai réalisé des chantiers .  
je suis déclaré , j'ai mon propre matériel et camion , je paie mes fournisseurs et mes charges rsi.  
je viens de recevoir une convocation de l'urssaf pour travail dissimulé par dissimulation d'activité .  
comment puis je prouver ma bonne foi?

cordialement

ps : je ne savais pas qu'il fallait plusieurs clients dans la meme année  
je suis installé depuis 2004